

APPROBATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté lors de sa séance du 2 juillet 2008 les règlements suivants:

RCA08 22017

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M. C.B-3), À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT

RCA08 22018

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

QUE les règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 6 juillet 2008.

Caroline Fiset, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431